

TOCTOK



Le trimestriel du Foyer Laekennois / hiver 2019 / n°56

DOSSIER : L'aide sociale





04 / DOSSIER

L'aide sociale



08 / RÉNOVATIONS

Relevé des compteurs



13 / MC - CITÉ MODÈLE

BX Talent - saison 2



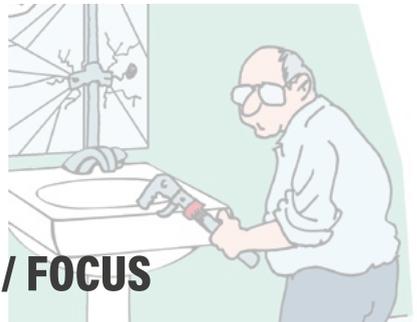
15 / ÇA BOUGE DANS LES QUARTIERS

Le RPCCM



07 / PORTRAIT

Le nouveau Conseil d'Administration



10 / FOCUS

Atelier Plomberie



14 / MICRO TOC-TOK

Fenêtres Culturelles



16 / IDÉES DÉCOUVERTES

Antartica

Edito

En ce début d'année, je suis heureuse de vous présenter, selon cette tradition vieille de plus de 4000 ans, mes meilleurs vœux pour 2020.

Je souhaite que cette nouvelle année vous apporte beaucoup de joie et de satisfaction. Et que ceux qui devront faire face à des épreuves trouvent le réconfort, en particulier dans la solidarité et l'amitié.

Pour le Foyer Laekenois, 2019 est une année qui a vu l'inauguration de nouveaux ensembles de logements - l'immeuble 22, consacré à l'habitat groupé, le Tivoli Green City, projet d'habitat durable et participatif, la fin de plusieurs chantiers de rénovation, la réouverture après travaux également de la Maison de la Création - Cité Modèle...

Et 2020 ne sera certainement pas en reste. A notre agenda, le début de nouveaux chantiers avec la rénovation de l'immeuble 2 de la Cité Modèle, des immeubles 61 et 63 de la Chaussée d'Anvers.

Et parce que la Cité Modèle, ce sont aussi et surtout ses habitant(e)s, la Maison de la Création - Cité Modèle proposera pour sa première saison de nombreuses activités pour tous, pour tous les âges, toutes les nationalités.

Enfin, nous allons poursuivre également un programme de rencontres déjà entamé avec les habitants du FLH et mener des visites approfondies des différents sites afin d'établir les meilleurs plans d'action pour régler les problèmes existants actuellement.

Au nom du FLH, de son conseil d'administration, de son directeur et de son personnel, je vous redis mes vœux et vous assure de notre volonté d'être toujours à votre disposition.

Liesbet Temmerman

FLH

Indien u uw nieuwsbrief liever in het Nederlands

dan in het Frans ontvangt, stuur een mail naar toctok@flh.brussels of een brief naar "De Lakense Haard, Toc-Tok, Dikke Beuklaan, 5A, 1020 Brussel".



Liesbet Temmerman
Présidente du Foyer Laekenois

« Meilleurs vœux pour 2020 »

Toc-Tok 56 - HIVER 2019

Éditeur responsable :

Christophe Pourtois, Directeur général
Le Foyer Laekenois scrl
Avenue de l'Arbre Ballon 5A • 1020 Bruxelles
tél. : 02 479 00 48 • fax : 02 478 49 36
www.foyerlaekenois.be

toctok@flh.brussels
Imprimé sur papier FSC

Rédaction :

M. Bosquillon

Copyright :

Sauf mention contraire : Maison de la Création / Illustration p.10 : JacPé / Couverture, p.9 : www.timelapses.be / Quatrième de couverture : Institut royal des Sciences naturelles de Belgique.

Comité de rédaction :

Présidente du Foyer Laekenois : Liesbet Temmerman / Asbl Cité Modèle : M-N. Dumeunier / MC-Cité Culture : A. Aller

L'aide sociale

Il arrive dans la vie que l'on traverse des difficultés telles que l'on doit faire appel au CPAS (Centre Public d'Action Sociale). Pour aider ceux ou celles qui se trouvent malheureusement dans cette situation à reprendre leur vie en main, le CPAS propose deux types d'aide : le RIS (Revenu d'Intégration Sociale) et l'aide sociale.

Le RIS (Revenu d'Intégration Sociale)

Pour bénéficier de ce revenu, il faut remplir les conditions suivantes :

- Avoir sa résidence en Belgique : il est important que le demandeur de RIS séjourne habituellement et en permanence dans notre pays. Si un séjour à l'étranger est autorisé, il doit être signalé au CPAS. Il faut également en préciser la durée et expliquer pourquoi il est nécessaire.
- Il faut être majeur.
- Il faut également :
 - soit être belge ;
 - soit bénéficiaire en tant que citoyen de l'Union européenne (ou en tant que membre de la famille qui l'accompagne) d'un droit de séjour de plus de 3 mois ;
 - soit être inscrit au registre de la population comme étranger ;
 - soit être apatride ;
 - soit avoir le statut de réfugié.
- Ne pas avoir de revenus ou avoir des revenus insuffisants qui ne permettent pas de vivre dignement.
- Être prêt à travailler, à moins que des raisons de santé ou autres ne le permettent pas.

L'aide sociale

L'aide sociale a pour but de garantir au bénéficiaire et à sa famille de vivre conformément à la dignité humaine. Cette aide peut être matérielle ou non matérielle.

Lorsqu'elle est matérielle, l'aide peut être périodique ou occasionnelle et peut prendre la forme :

- d'une aide financière ERIS (Equivalent au Revenu d'Intégration Sociale), peut être accordée aux personnes qui n'ont pas droit au RIS et qui n'ont pas de ressources ;
- d'une aide sociale financière qui complète le revenu (qui est calculée en fonction du RIS) ;
- d'une aide sociale complémentaire, en plus ou non du RIS qui couvre :
 - des frais scolaires, d'hospitalisation... ;
 - le paiement de la garantie locative, des frais de déménagement... ;
 - une aide médicale : une carte médicale et/ ou pharmaceutique pour une durée et des prestations déterminées ou un « réquisitoire », c'est-à-dire un document qui signale au prestataire de soins l'engagement de prise en charge par le CPAS.
 - des avances récupérables pour l'achat de lunettes, pour des frais d'orthodontie... ;
 - le remboursement de factures d'énergie (fonds gaz/électricité, fonds social de l'eau).

Lorsque l'aide sociale est non matérielle, elle peut porter sur :

- la consultation d'un service juridique ;
- le partenariat et l'organisation de services tels qu'un service d'aide ménagère ou de la livraison de repas à domicile ;

« L'aide sociale a pour but de garantir au bénéficiaire et à sa famille de vivre conformément à la dignité humaine. »

- la délivrance de colis alimentaire, de meubles, ... ;
- une guidance budgétaire ;
- l'affiliation à une mutuelle ;
- le service de médiation de dettes ;
- ...

Qui a droit à l'aide sociale ?

Selon la loi (article 1^{er} de la loi du 8 juillet 1976), toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Les CPAS ont pour mission d'assurer cette aide.

L'aide sociale est liée à l'étendue du besoin et elle est accordée, après une enquête sociale, au cas par cas par le comité du CPAS. Le CPAS propose ensuite les moyens les plus appropriés pour faire face à la demande.

Contrairement au RIS, l'aide sociale peut être perçue par un mineur d'âge. Cependant, si celui-ci habite avec sa famille, le CPAS prendra en compte l'ensemble des ressources familiales.

Les droits dérivés

Les bénéficiaires du RIS peuvent également bénéficier de certains avantages sociaux complémentaires :

- L'énergie – GAZ/Électricité : application du tarif social spécifique. Le tarif social correspond à un tarif avantageux pour l'électricité et/ou le gaz naturel. Il est identique, quel que soit le fournisseur d'énergie. L'application de ce tarif se fait lors du calcul de la facturation annuelle.
- Le transport : application d'un tarif à 50% par trajet en train pour les bénéficiaires du RIS. Et

la gratuité pour les bénéficiaires, utilisateurs des services de la STIB (Abonnement S - RIS).

Comment demander l'aide du CPAS ?

- le CPAS compétent est généralement le centre situé dans la commune où réside habituellement le demandeur.
- la demande peut être faite directement en se présentant en personne à la permanence du CPAS.
- une enquête sociale est réalisée afin de vérifier que les conditions sont remplies ;
- la décision de recevabilité est prise par un comité dans les 30 jours qui suivent la demande. Cette décision est notifiée dans les huit jours par lettre recommandée à celui qui demande l'aide.

Attention, le droit est réévalué régulièrement.

Un recours peut être introduit par le demandeur auprès du tribunal du travail dans les trois mois qui suivent la demande.

Les antennes du CPAS de la Ville de Bruxelles

BOLLEN

Rue Jan Bollen 33b
1020 Bruxelles
02 421 47 10
02 420 55 69
AntenneBollen@cpasbxl.brussels

MOORSLEDE

Rue de Moorslede 56-58
1020 Bruxelles
02 563 27 30
02 563 27 40
AntenneMoorslede@cpasbxl.brussels

SAINT-ROCH

Chaussée d'Anvers 35
1000 Bruxelles
02 563 90 02
02 563 90 20
AntenneSaintRoch@cpasbxl.brussels

STÉPHANIE

Rue Stéphanie 27
1020 Bruxelles
02 421 63 10
02 425 92 32
AntenneStephanie@cpasbxl.brussels

Pour plus d'informations, nous vous conseillons de consulter le site du CPAS de la Ville de Bruxelles :
www.cpasbru.irisnet.be



Info FLH

Pour toutes demandes auprès de nos services à l'adresse info@flh.brussels, n'oubliez pas de noter votre nom et adresse.

En vous identifiant clairement, nos services pourront vous répondre plus rapidement.

Le nouveau Conseil d'Administration

Nouveau vice-président du Foyer Laekenois

A la suite de l'assemblée générale qui s'est tenue au printemps dernier, le conseil d'administration du Foyer Laekenois a été renouvelé, et comprend désormais les membres suivants :

Liesbet Temmerman, présidente
Mohamed Ouriaghli, vice-président
Ainsi que José Hoorens, Lydia Mutyebele, Mourad Maimouni, Anastasia Papadopoulos, Mia Casteels, Benhur Yusuf Ergen, Halima Lofty, Frederik Ceulemans (observateur), Youssef Ramal (observateur), Hendrik Van Hellem, Naima Maati, Geneviève Louyest, Samba Alex Diallo (représentant CoCoLo).

Mohamed Ouriaghli, bien connu des Bruxellois, est membre du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et membre du Parlement de la Communauté française. Il a occupé également la fonction d'échevin à la Ville de Bruxelles. Il occupe désormais la fonction de vice-président de notre conseil d'administration et a bien voulu répondre à nos questions, un tout grand merci à lui !

Comment percevez-vous le travail du Foyer Laekenois à la Cité Modèle ?

Le site est un vaste chantier de rénovation et construction depuis 2008, toujours en cours à ce jour. Au total, 490 logements auront été rénovés, 285 auront été construits, avec de nouveaux équipements tels qu'une crèche ou encore un habitat groupé.

Je trouve que ce bilan est plus que satisfaisant. D'autant que de nouvelles rénovations sont programmées, et que le plan global d'isolation va être mis en place. Certains projets se concrétiseront notamment, la bibliothèque et la maison de quartier vont être agrandies.

Quels sont les missions, les enjeux qui vous ont stimulé à accepter la charge de vice-président du CA ?

Lorsque j'ai été désigné à cette fonction en 2019, ce fut un réel honneur. Je revenais à mes amours

en quelque sorte, et j'aurai à cœur de mettre mes compétences et ma connaissance du terrain - je suis professionnellement issu du domaine de la construction - au profit de la SISP afin de permettre de prendre les décisions les plus appropriées en terme de rénovation, entretien, sécurité...

Quels sont les objectifs ou les projets qui vous tiennent à cœur pendant votre mandat de vice-président du conseil d'administration et que vous voudriez voir développer ces prochaines années ?

La crise du logement est telle qu'il y a encore de nombreux défis à relever. Je suis convaincu que le logement public, social et moyen, doit être soutenu par les pouvoirs publics et je me battrais pour que ce soit le cas.

Il est important de ne pas se contenter de construire du logement, cela ne suffit pas, il faut privilégier l'habitat et améliorer le cadre de vie global de nos locataires.

Enfin, il me semble opportun d'investir aussi dans des formes innovantes d'habitat comme l'habitat groupé et de participer à des programmes spécifiques, tels que le dispositif Housing First.



Relevé des consommations

Dernièrement, des techniciens sont venus chez vous. Vous avez pu remarquer qu'ils sont intervenus sur les calorimètres et les compteurs d'eau. Pourquoi ?

A dater de 2020, les sociétés s'occupant du relevé des consommations (comme ISTA), doivent avoir la possibilité d'effectuer ce travail tous les 3 mois. De plus, l'utilisation de calorimètre à tube (éva-paramètre) n'est plus permise. Dans ce but, de nouveaux compteurs intelligents ont été installés.

Qu'est-ce qui change ? Auparavant, une fois par an, nous venions relever vos consommations en chauffage grâce aux calorimètres placés sur les radiateurs. De même que nous prenions votre consommation d'eau sur les compteurs (seulement pour ceux nous appartenant). Désormais, le passage d'un technicien ne sera plus nécessaire grâce aux nouveaux boîtiers. Ces boîtiers électroniques sont reliés à une centrale, et nous pouvons calculer les charges de chauffage et d'eau d'un appartement sans nous déplacer. Pour rappel, le Foyer Laekenois gère plus de 3700 logements !

Si vous logez dans un appartement récent, cette intervention n'est pas nécessaire. Les nouvelles constructions sont déjà dotées de ce dispositif.

Dans votre fiche d'accueil du FLH, reçue lors de votre emménagement, vous trouverez toutes les interventions à charge du locataire. N'hésitez pas à les lire avant de nous appeler. Si le problème est trop important, en laissant votre message, n'oubliez pas de nous communiquer votre nom complet et adresse.



Info

Petit rappel d'usage des demandes d'interventions.

Avant de faire appel à nos services pour intervenir dans vos appartements, demandez-vous si vous ne pouvez pas le faire vous-même. En effet, de nombreuses réparations peuvent être facilement faites. Ce qui vous permettra d'éviter certaines factures.

Prenons tout ce qui concerne les sanitaires, donc les robinets, les chasses des toilettes, etc... Par exemple votre robinet goutte, alors qu'il est en bon état. Autre exemple, dans vos toilettes, la chasse d'eau coule. Il s'agira très certainement d'un problème de joint. Celui-ci doit être remplacé par vos soins.

Vous ne savez pas comment faire ? L'ASBL Cité Modèle vous aide grâce à un atelier plomberie gratuit ! Tous les renseignements pour s'inscrire sont à la page 10 du Toc-Tok.

Cité Modèle

Début de la rénovation de l'immeuble 2.

C'est avec cette impressionnante installation de grue que les travaux ont débuté. Au 17^{ème} étage, la grue fait près de 30 mètres de haut. Ce chantier est estimé à 2 ans, et s'ajoute à la rénovation globale de la Cité Modèle !



Atelier plomberie

Vous ne comprenez rien à la plomberie ?

Vous vous êtes retrouvé(e) face à un évier bouché ? Face à une chasse d'eau qui fuit ? Face à un robinet à remplacer ?

Grâce à ce cours de plomberie, vous serez capable de vous débrouiller dans la plupart des petites réparations sanitaires.

Cet atelier est destiné à tous ceux qui souhaitent comprendre le fonctionnement d'une installation sanitaire, pouvoir choisir les matériaux adéquats, monter et démonter un robinet, se débrouiller dans les problèmes fréquents.

Il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances ou une quelconque expérience dans le domaine.

Attention ! Le nombre de personnes étant limité, l'inscription à l'atelier est obligatoire.

Infos

Pour qui ?

Tous les locataires du Foyer Laekenois.

Quand ?

Le mardi 21 janvier 2020 de 9h30 à 13h00

Où ?

Au local 15 – situé au pied des immeubles 15 et 9 – Cité Modèle à 1020 Laeken.

Coût ?

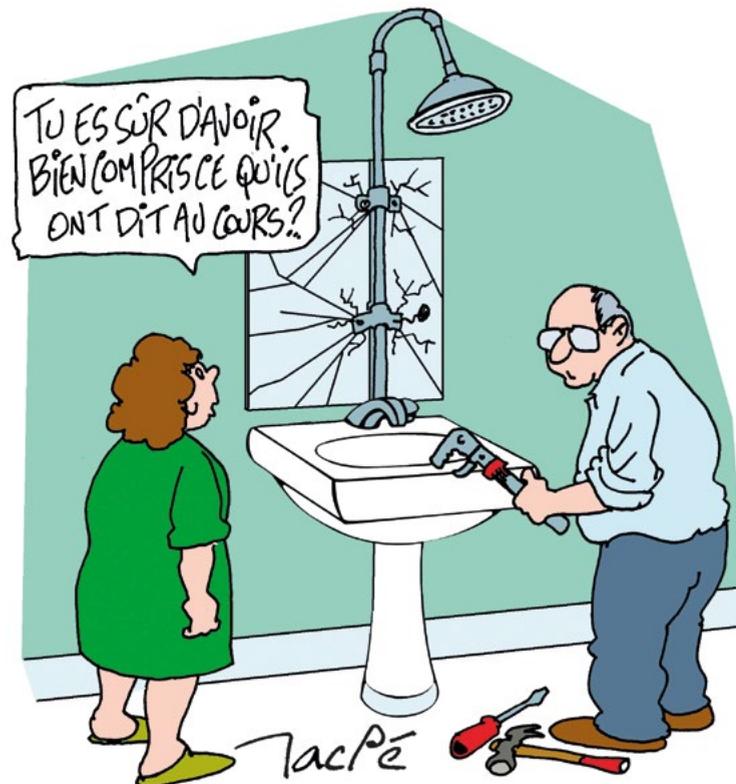
Offert par Foyer Laekenois et l'asbl Cité Modèle.

Outils et matériel à prévoir ?

Aucun, les outils et le matériel nécessaire seront mis à votre disposition.

Merci de vous inscrire via les numéros suivants :

02/477.19.98 ou 02/477.19.90 (asbl Cité Modèle)



BXTalent - Saison 2

Samedi 29 février - 14:00 > 22:00

Gratuit - ados & adultes

Concours d'arts vivants révélateur de talents bruxellois organisé en partenariat avec le Centre de jeunes Averroès, BXTalent est de retour !!!

Avec le soutien de Bravo et du Foyer Laekenois, cette seconde édition aura lieu ce 29 février 2020 dès 14h. Si l'événement met tout particulièrement en avant les artistes de la Cité Modèle, il est toutefois ouvert à tous. Afin de faciliter la participation, les présélections se feront cette fois via l'envoi de petites vidéos.

Le 29 février, de 14h à 22h, vous découvrirez donc la douzaine de finalistes qui se produira devant un jury professionnel et un large public en vue de l'obtention de trois prix (une résidence dans une MC, une autre scène, etc.).

Rassembler toutes les générations et les cultures pour partager un moment festif, telle est l'ambition de ce projet citoyen.



Réservations/propositions

accueilcm@maisondelacreation.org

ou

02/479.84.99

MC & CPAS

La Maison de la création a noué un partenariat culturel avec le CPAS de la Ville de Bruxelles, dont l'objectif est de faire participer à très faible coût les bénéficiaires du CPAS (adultes, adolescents et enfants) à nos activités artistiques. C'est grâce à ce partenariat que nous pouvons accorder 90% de réduction sur le tarif de nos ateliers hebdomadaires, mais également organiser des stages pour les enfants et ados des 11 antennes avec lesquelles nous travaillons, sur tout le territoire de Bruxelles-Ville.

Un de nos précieux partenaires, dans ce cadre, est notre voisin le Centre Médori, qui accueille des adultes présentant un handicap intellectuel. Depuis 2011, la Maison de la création leur propose des ateliers hebdomadaires de théâtre basés sur l'improvisation qui aboutissent à un spectacle annuel.

Infos

Contactez Clarisse :

clarisse@maisondelacreation.org

ou

02/424.16.00



Francophonika

Conçu pour stimuler la création hip-hop belge contemporain, le festival Urbanika produit et invite des projets mêlant cultures urbaines et arts numériques

Mercredi 25 mars - 9:30 (scolaires) & 13:30 (tout public)

Jeudi 26 mars - 9:30 (scolaires)

Orchestre citoyen numérique - Cie Les Daltoniens
Spectacle musical virtuel et participatif qui utilise la matière sonore, textuelle et vidéo produite par les spectateurs.

5 euros, dès 12 ans

MC-Cité Modèle



Pouvoir de femmes

Atelier d'expression et de bien-être avec la compagnie Transe En Danse

Tous les mardis de 15:00 à 17:00 - Gratuit

Femmes à partir de 16 ans

Bouger, chanter, danser, jouer, raconter... se faire du bien ! Partager ses idées, son vécu, ses sentiments, dans un cadre de confiance. Déposer ses émotions. Trouver de la force. Dépasser les conflits.

Apaiser les situations violentes. Inventer de nouvelles façons d'être ensemble.

Inscriptions

Nadya

0491/71.40.38

AGENDA — MC - Cité Modèle

Rue du Rubis - 1020 Laeken

JANVIER

02/01
15:00 > 22:00

Fenêtres Culturelles - Bulles

Ateliers, performances artistiques
| Tout public - Gratuit

FÉVRIER

29/02
14:00 > 22:00

BXTalent - Season 2

concours artistique multidisciplinaire
| Ados et adultes - Gratuit sur réservation (voir article page 12)

MARS

14/03
20:00

Cabaret de la chorale Polyfolies

mini festival amateur d'arts vivants
| Tout public - 8 euros sur réservation : cabaret@polyfolies.be

21/03
20:00

Cabaret de "Perd son âge"

claquettes, chants, sketches
| Tout public - 10 euros

22/03
15:00

AGENDA — MC - Bockstael

Place Emile Bockstael - 1020 Laeken

JANVIER

26/01
14:00 > 18:00

Dimanche à la Maison - Le Temps

Après-midi créative pour toute la famille
| Tout public - Gratuit

FÉVRIER

19/02
15:00

Remua

Concert
| Tout public - Gratuit

MARS

05/03
06/03
10:00 (scolaires) & 19:00 (tout public)

En/corps !

spectacles de danse
| dès 14 ans - Gratuit

26/03
10:30 > 15:00

Clap ! Femmes

Parvis Notre-Dame de Laeken
| femmes adultes et adolescentes - Gratuit

29/03
11:00 > 19:00

Parcours Francofaune

Concerts
| Tout public - Gratuit

ATELIERS MC-Cité Modèle

Polyfolies - atelier chant d'ensemble / Ouvert à tous
Danse Hip-Hop - atelier de danse / Adolescents de 12 à 18 ans

Pouvoirs de femmes - atelier d'expression et de bien-être / Femmes dès 16 ans
Cuisine d'ici et d'ailleurs - atelier

de cuisine / Ouvert à tous
Gym DOuce - atelier mouvement / Adultes
Jour de Fête - atelier musique / Ouvert à tous

www.maisondelacreation.org

Fenêtres Culturelles



Ce mois de décembre a démarré en beauté à la MC-Cité Modèle, toute fraîchement rénovée, avec « Fenêtres culturelles », une série d'activités tout public proposées par la Maison de la création. Une belle occasion de découvrir la nouvelle programmation de votre Centre Culturel et de fêter sa réouverture après travaux.

Après des ateliers pour enfants, un spectacle de danses populaires palestiniennes, le Watan Dabke, et un concert de rap qui réunissait Mic Mo Lion, Alvin, Zak, Mourad et Med Lamine, l'après-midi se clôturait avec les chansons du film "Grease" reprises par la Chorale Polyfolies.

Léontine, habitante de la Cité Modèle depuis 1992, participe régulièrement aux activités de la MC-Cité Modèle. « J'apprécie surtout le théâtre, le cinéma et la danse, surtout folklorique. Je suis maintenant assez âgée, et je voyage moins, mais je suis allée beaucoup en Tunisie et en Grèce, la culture populaire et le folklore m'intéressent beaucoup. En général, je viens malheureusement seule aux activités - j'habite sur le site de la Cité Modèle -, c'est facile. Parfois je m'installe à une table où il y a une famille et en général, je suis

bien accueillie. » Léontine apprécie les chorégraphies joyeuses des danseurs palestiniens, et si elle n'assistera probablement pas à toutes les activités, elle reviendra sans doute pour Grease, un peu plus tard en soirée.

Vedrena et Gina, quant à elles, ne sont pas des habitantes de la Cité Modèle, mais elles connaissent néanmoins bien la MC-Cité Modèle, où elles sont déjà venues pour voir différents spectacles, particulièrement de danses.

« C'est une belle salle, nous dit Vedrena, j'aime bien y venir, je suis danseuse moi-même, et je suis déjà venue à plusieurs reprises danser ici. L'infrastructure est très bien, la scène permet de beaux spectacles et le public est toujours réceptif. »

« Au début, renchérit Gina, nous ne savions même pas que nous venions dans une salle liée à un ensemble de logements sociaux, mais c'est bien que la Cité culture soit active, ça casse un peu l'image des cités... bien sûr, ce n'est pas central et il faut du temps pour y arriver, mais c'est facile d'accès cependant, et quand un spectacle nous intéresse, on essaie de venir avec un groupe d'amis. »

Le Comité Hélipan

Remerciements

Le Comité Hélipan, actif sur le site du Quartier Nord, va cesser ses activités fin de cette année. Ce Comité organisait de nombreux moments conviviaux (quelques exemples : barbecue, fête de Saint-Valentin, carnaval, fête de fin d'année, ...) ainsi que le concours Balcon Fleuri. Le Foyer Laekenois et l'asbl Cité Modèle remercie les membres de ce Comité pour tout le travail accompli au cours de ces longues années. Un travail marqué par un dévouement infaillible et une contribution exceptionnelle. L'asbl Cité Modèle continuera à organiser le concours Balcon Fleuri. Le concours 2020 se déroulera le 24 octobre 2020 à la Maison de quartier Millénaire.

AGENDA — FLH

PICOL

22/03 De 12:00 à 17:00
concours de soupes, animations, bookswapsalon. Gratuit.
Parvis Notre-Dame de Laeken

ASBL CITÉ MODÈLE

21/01 De 9:30 à 13:00 / Atelier
plomberie
Inscription obligatoire :
02/477.19.98 ou 02/477.19.90

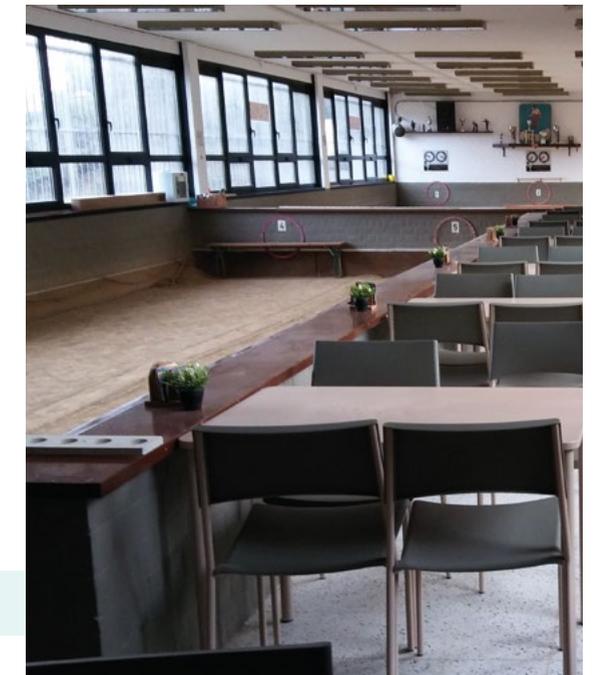
BOWAWA

17/01, 14/02, et 20/03 De 13:00 à 15:00 / Goûter
Réservations :
Viviane Janssens : 0499/74.29.51

Royal Pétanque Club Cité Modèle

Membre de la fédération Belge Francophone de pétanque, le club existe depuis plus de 50 ans. Il a été fondé par les locataires de l'époque. Aujourd'hui, ce sont une trentaine de membres qui se réunissent chaleureusement. Composé de 5 pistes intérieures et de 6 pistes extérieures, de nombreuses activités se déroulent tout au long de l'année, mini-championnat ou encore des repas. Retrouvez ce club de vétérans à l'allée de l'Améthyste 68, 1020 Bruxelles.

Toutes les informations au 02/479.31.22 ou rppccmodel@gmail.com



Antarctica

Vivez l'expérience du désert de glace ! Aventurez-vous sur l'Antarctique et explorez ce continent situé à plus de 10 jours de bateaux au sud de l'Australie. Cette exposition dévoile la vie sur la banquise, lieu accessible uniquement aux scientifiques. Découvrez les combinaisons permettant de survivre aux conditions extrêmes, jusqu'à -35°C ! Sautez ensuite en motoneige et partez en expédition. Après la terre, glissez dans le monde sous-marin à la découverte des profondeurs, peuplé d'animaux étranges et magnifiques. Une expo unique en son genre, où sont projetées sur grands écrans des images

exceptionnelles. Ces images proviennent d'une collaboration entre scientifiques et artistes, une première mondiale. À la fin du parcours, une salle équipée d'écrans géants à 360°, où résonnent le son du vent et les cris des oiseaux, vous transportera entièrement au milieu de la banquise.

Heures d'ouverture

Du mardi au vendredi : de 9h30 à 17h
Samedi, dimanche et vacances scolaires belges (du mardi au dimanche) : de 10h à 18h
À savoir, les entrées sont gratuites Uniquement le 1^{er} mercredi du mois à partir de 13 heures (pas de réservation possible)



Infos

Muséum des Sciences naturelles
Rue Vautier 29 – 1000 Bruxelles
info@naturalsciences.be
www.sciencesnaturelles.be